



DATE DE PUBLICATION : 23 juin 2023

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de pouvoirs à l'effet de présider les séances du CSE Siège des 26 et 27 juin 2023.

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Ressources humaines le 18 mai 2020 ;

Vu l'article L 2315-23 du code du travail ;

Décide :

Délégation est donnée au directeur des Relations sociales à l'effet d'assurer la présidence des séances du CSE Siège des 26 et 27 juin 2023 lors de l'absence du directeur général des Ressources humaines.

Fait à Paris, le 23 juin 2023

Anne-Sophie MARTENOT